



**PRÉFÈTE
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

**au titre des articles L. 122-1, L. 123-1-A et L. 123-19 du code de l'environnement
relative au projet d'une zone d'aménagement concerté (ZAC)
"Ville Sud Canal"
sur la commune de BEUCAIRE**

La présente consultation du public concerne la demande d'autorisation, portée par la commune de Beaucaire, pour le projet de la ZAC "Ville Sud Canal" sur la commune de Beaucaire. La superficie du projet, mentionnée dans le dossier de réalisation est d'environ 4 ha. Cette ZAC à vocation principale d'habitats se compose de 400 logements environ et comprend 7 îlots de bâtiments collectifs en R+3 ou R+4, des voiries, stationnements, voies cyclables et liaisons piétonnes, une place piétonne, deux giratoires et des espaces verts comprenant des noues et des zones de rétention.

Le dossier complet mis à la consultation du public comprendra les pièces au titre de la demande d'autorisation environnementale notamment son résumé non technique.

Au terme de la procédure de participation du public par voie électronique, pourra être adoptée par la préfète du Gard la délivrance d'une décision d'autorisation environnementale ou de refus au titre du code de l'environnement.

La participation du public se déroulera par voie électronique, à partir de la page internet <https://www.gard.gouv.fr/Publications/Consultation-du-Public> du site de la préfecture du Gard

pendant une période de 32 jours du 19 novembre 2021 ouverture au 20 décembre 2021 inclus

Pendant cette durée, le public pourra

- consulter le dossier sous format électronique à l'adresse suivante : <https://www.gard.gouv.fr/Publications/Consultation-du-Public/Consultation-du-public-pour-un-projet-de-ZAC-Ville-Sud-Canal-sur-la-commune-de-Beucaire>
- formuler ses observations aux adresses suivantes : <http://www.registre-numerique.fr/zac-ville-sud-canal> et zac-ville-sud-canal@mail.registre-numerique.fr

Le dossier pourra également être mis à disposition sur support papier, sur demande expresse formulée au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation fixé, présentée aux coordonnées suivantes : ddtm-ser@gard.gouv.fr, conformément aux dispositions de l'article D.123-46-2 du code de l'environnement. Le demandeur sera informé de la date et de l'heure auxquelles la consultation sur support papier pourra s'effectuer.

Des informations peuvent être obtenues auprès de :

SPL Terre d'Argence représentée par M. Boris QUERELLE

boris.querelle@territoire30.com, téléphone : 04 66 38 60 13 ou au 06 70 57 49 55,
442 Rue Georges Besse 30000 Nîmes

A l'issue de la participation, un rapport de synthèse de l'ensemble des observations et propositions ainsi que celles dont il aura été tenu compte sera tenu à la disposition du public sur la page internet <https://www.gard.gouv.fr/Publications/Consultation-du-Public/Consultation-du-public-pour-un-projet-de-ZAC-Ville-Sud-Canal-sur-la-commune-de-Beucaire> du site de la préfecture du Gard pendant une durée de 3 mois.